



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Paris, le 22 FEV. 2006

**Direction des ressources humaines, de l'administration
et de la coordination générale**

Sous-direction des ressources humaines
Bureau des ressources humaines des services
déconcentrés et des établissements
NS/ DRHACG A5

Affaire suivie par :
Nadine SEPREZ
01 40 45 97 18

INSTRUCTION N° 06 - 034 JS

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

à

MADAME ET MESSIEURS LES PREFETS DE REGION
directions régionales et départementales de la
jeunesse et des sports

MESDAMES ET MESSIEURS LES PREFETS DE
DEPARTEMENT
directions départementales de la jeunesse et des
sports

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES
ETABLISSEMENTS NATIONAUX

MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS TECHNIQUES
NATIONAUX

**OBJET : Mouvement des personnels de direction et des personnels d'inspection au titre de
l'année 2006.**

P. J. : 5 annexes

La présente instruction a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles s'effectueront en 2006, les opérations de mutation et d'affectation des personnels de direction et des personnels d'inspection dans les services déconcentrés et les établissements de la jeunesse et des sports.

Je souhaite attirer votre attention sur l'utilisation du Système d'Information des Ressources Humaines Appliqué à la Nouvelle Organisation (SIRHANO) pour les opérations liées à ce mouvement. La notice d'utilisation du libre service SIRHANO figure en **annexe 1**. Pour cette année, elle vient en appui de la procédure de candidature sur dossier « papier ».

Le mouvement annuel des personnels se déroulera conformément aux indications fournies en **annexe 2**.

A l'issue de ce mouvement, les postes d'inspection dans les services déconcentrés qui seront demeurés vacants, seront pourvus après établissement, si nécessaire, d'un ordre de priorité, par des inspecteurs stagiaires reçus au concours de recrutement organisé en 2006 et, éventuellement, par des fonctionnaires nommés par voie de liste d'aptitude ou détachés dans ce corps.

A – INDICATIONS GENERALES RELATIVES A LA VACANCE DES EMPLOIS ET DES POSTES

A toutes fins utiles figure en **annexe 3** la liste d'un certain nombre d'emplois et de postes : emplois ou postes vacants par suite d'admission à la retraite en 2006, emplois susceptibles d'être vacants par suite de fin de détachement ou fin de séjour outre-mer en 2006

(emploi de directeur régional, de directeur régional adjoint, de directeur départemental, de directeur d'établissement, de directeur-adjoint d'établissement).

Indépendamment de cette liste, il convient de considérer que tout emploi ou poste est susceptible d'être vacant.

S'agissant des postes en administration centrale, compte tenu des modalités particulières de recrutement, les personnels d'inspection intéressés par une affectation à l'administration centrale sont invités à se renseigner directement auprès de Mme Françoise LIOTET, chargée de la sous-direction des ressources humaines (01 40 45 91 27). Ils pourront en tout état de cause être reçus après avoir adressé une lettre de motivation au directeur des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale.

B – ETABLISSEMENT DES CANDIDATURES

Les agents relevant du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ou en fonction dans ce département ministériel doivent saisir ou faire saisir, leurs vœux sur le libre service de l'application SIRHANO à l'adresse suivante : <http://128.0.254.220:8080> avant le **lundi 20 mars 2006**. Cette saisie doit s'accompagner de l'envoi de la fiche de candidature (annexe 4) par courrier qui doit parvenir à l'administration centrale avant le **lundi 20 mars 2006** (en l'absence de la fiche de candidature dûment complétée, la seule saisie sur SIRHANO ne sera pas prise en compte).

Les agents en disponibilité ou en détachement à l'extérieur du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative rempliront une fiche de candidature (annexe 4) à retourner impérativement par courrier ou par fax (01 40 45 96 61) au plus tard le **lundi 20 mars 2006**.

Il est rappelé que les agents désirant participer au mouvement devront avoir au moins trois ans d'ancienneté dans leur poste. La motivation de la demande devra être clairement exprimée dans le cadre réservé à cet effet sur la fiche de candidature (annexe 4) ainsi que dans la zone « motivation » de l'écran de saisie des vœux du libre service SIRHANO : une attention particulière sera portée aux situations individuelles et familiales dûment justifiées notamment pour le rapprochement de conjoints, ainsi qu'aux souhaits d'évolution de carrière.

Il est précisé également que la demande de mutation constitue un engagement à accepter tout poste ou emploi dans le cadre des vœux exprimés.

Les personnels dont le détachement sur emploi fonctionnel arrivera à expiration en 2006 devront également saisir leur(s) vœu(x) sur le libre service SIRHANO même dans le cas d'une simple demande de renouvellement de détachement.

C – CALENDRIER

Le mouvement relatif aux emplois de direction et d'inspection interviendra après avis des commissions administratives et consultatives paritaires qui seront consultées dans la première quinzaine de mai, les prises de fonction se faisant, à partir du 1^{er} septembre 2006 pour tous les postes et emplois publiés, sauf exception motivée par les besoins des services et situation particulière de l'agent, pour lesquelles la date de prise de fonction pourra être avancée.

D – LISTE DES ANNEXES

- en annexe 1, la notice d'utilisation du libre service SIRHANO (à utiliser pour tous les agents en fonction au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative) ;
- en annexe 2, une notice précisant les modalités de dépôt de candidature ;

- en annexe 3, la liste des postes ou emplois vacants répertoriés à la date de parution de la présente instruction ;

- en annexe 4, une fiche de candidature ;

- en annexe 5, une note technique rappelant les conditions à remplir pour postuler à certains emplois. Sont concernés les personnels d'inspection ainsi que les personnels de catégorie A remplissant les conditions requises.

- une fiche de candidature à remplir par tous les candidats au mouvement

E - CAS PARTICULIER DES EMPLOIS DE DIRECTION

Je vous demande par ailleurs de bien vouloir rappeler aux chefs de services placés sous votre autorité qu'il leur appartient d'assurer la diffusion de la présente instruction auprès de tous les agents remplissant les conditions statutaires pour postuler aux emplois de direction dans les services déconcentrés et les établissements, c'est à dire non seulement les membres du corps des inspecteurs de la jeunesse et des sports, mais aussi les personnels techniques et pédagogiques et les personnels administratifs exerçant dans les services et établissements relevant du ministre chargé de la jeunesse, des sports et de la vie associative et appartenant aux corps de catégorie A concernés.

D'une manière générale, les personnels participant au mouvement des personnels d'inspection et des personnels de direction ont la possibilité de contacter :
M. Daniel WATRIN, l'adjoint au directeur (01 40 45 91 61)

Mme Françoise LIOTET, chargée de la sous-direction des ressources humaines (01 40 45 91 27)

Mme Geneviève BIER, chef du bureau des ressources humaines des services déconcentrés et des établissements (01 40 45 96 23).

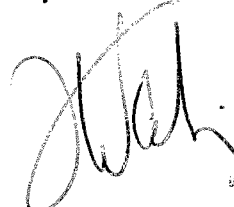
S'agissant des emplois de directeurs adjoints, les personnels intéressés par ces emplois devront contacter les chefs d'établissement concernés.

Je vous rappelle qu'une session de formation à l'emploi a été mise en place depuis 2001 pour les personnes nouvellement nommées dans un emploi de direction. La participation à cette session qui sera organisée à l'issue des commissions administratives et consultatives paritaires, est **obligatoire** avant la prise de fonctions.

F- CAS PARTICULIER DES DEMANDES DE DETACHEMENT HORS DU MINISTERE ET DES REINTEGRATIONS

Sauf exception dûment motivée, les demandes de détachement dans d'autres administrations ou de réintégration après détachement prendront effet au même moment que le mouvement des personnels d'inspection et de direction, soit le 1^{er} septembre 2006.

Pour le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Par empêchement du directeur des ressources humaines, de l'administration
et de la coordination générale
L'adjoint au directeur



Daniel WATRIN

NOTICE D'UTILISATION DU LIBRE SERVICE SIRHANO - MOUVEMENT

Accès à l'intranet SIRHANO : <http://128.0.254.220:8080/>

Connexion au serveur - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédents Rechercher Favoris Média

Adresse <http://128.0.254.220:8080/>

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

SIRHANO

Bienvenue dans l'espace ressources humaines Sirhano.

Pour accéder à votre espace merci de bien vouloir vous identifier.

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Connexion

L'agent s'identifie avec son **nom d'utilisateur et son mot de passe**, puis clique sur le bouton connexion. La fenêtre d'accueil de l'intranet Sirhano s'affiche.

Atelier agents :

L'agent choisit Atelier agents et ouvre le domaine gestion des vœux

Connexion au serveur - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédents Rechercher Favoris Média

Adresse <http://128.0.254.220:8080/>

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

SIRHANO

Bienvenue dans l'espace ressources humaines Sirhano.

Sélectionnez un atelier :

Atelier Agents

Atelier Formation

Atelier Responsables

Sélectionnez un atelier :

Atelier Agents

- Cet atelier vous permet :
- de consulter vos données individuelles
 - de gérer vos demandes d'absences
 - de consulter les postes vacants en interne
 - d'émettre vos vœux et intentions

Atelier Formation

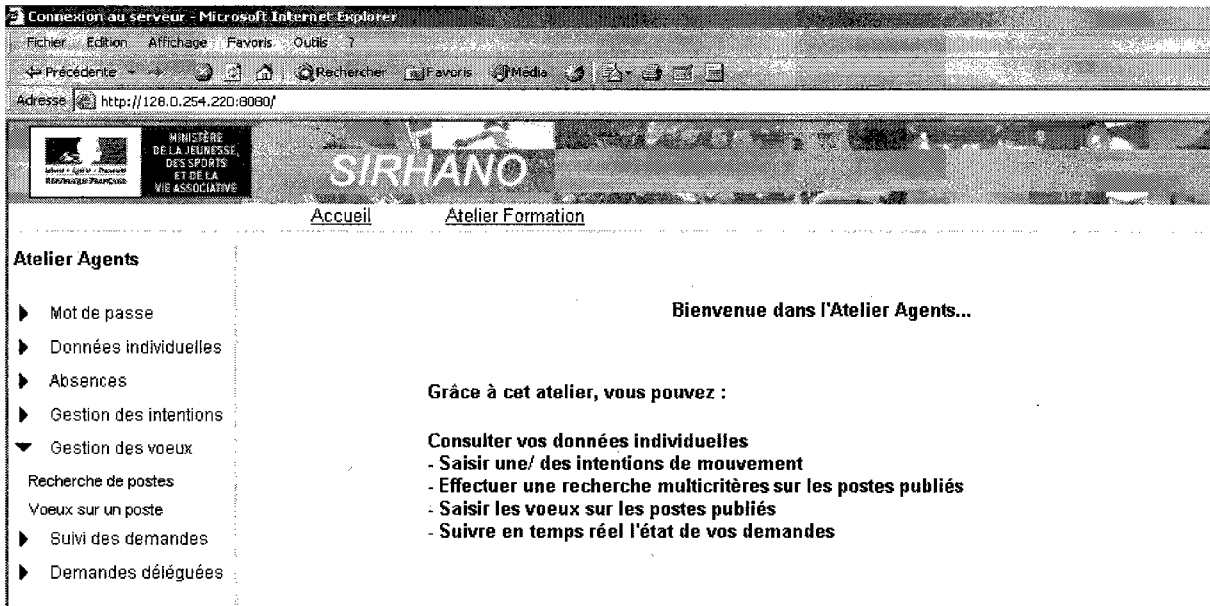
- Cet atelier vous permet :
- de consulter le catalogue des stages de formation
 - d'émettre une demande d'inscription à une session de formation
 - d'émettre une demande libre de formation

Atelier Responsables

- Cet atelier vous permet de traiter les demandes d'absences, de mouvement et de formation émises par vos collaborateurs

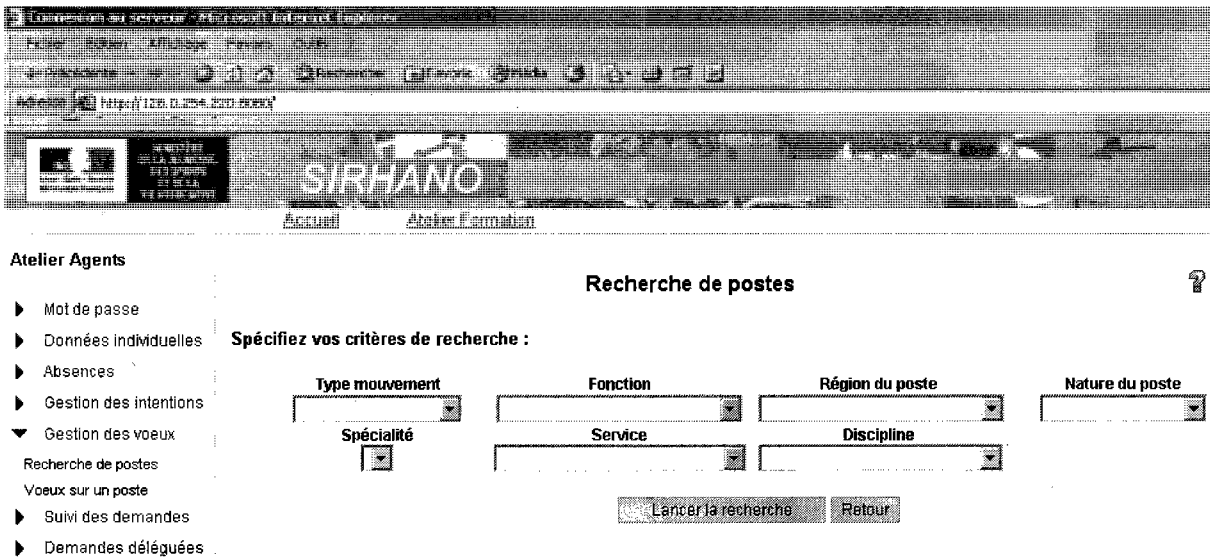
Postes publiés sur l'intranet

Par l'intranet, les agents ont accès à la liste des postes publiés.
L'agent ouvre le domaine gestion des vœux.



l'agent sélectionne Recherche de postes

Une page s'affiche permettant d'effectuer une recherche sur les différents mouvements (inspecteurs ou pers de direction).



Recherche de postes d'inspecteurs ou de personnels de direction

L'agent sélectionne le type de mouvement (**inspecteurs ou personnels de direction**)

L'agent saisit d'autres critères (éventuellement) et accède à la liste des postes publiés en cliquant sur lancer la recherche.

La saisie du type de mouvement sans sélection d'autres critères permet de consulter l'ensemble des postes publiés.

Atelier Agents

- ▶ Mot de passe
- ▶ Données individuelles
- ▶ Absences
- ▶ Gestion des intentions
- ▼ Gestion des vœux
 - Recherche de postes
 - Vœux sur un poste
 - ▶ Suivi des demandes
 - ▶ Demandes déléguées

Résultat de la recherche ?

Vos critères :

Type mouvement	Fonction	Région du poste	Nature du poste
Inspecteurs		BASSE NORMANDIE	
Spécialité	Service	Discipline	

Lancer la recherche

Liste des postes correspondant aux critères sélectionnés:

Selection	Code poste	Intitulé poste	Vacant	Fonction	Région	Service
<input type="checkbox"/>	2531	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DRDJS CAEN
<input type="checkbox"/>	5204	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DDJS MANCHE
<input type="checkbox"/>	5355	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DDJS MANCHE
<input type="checkbox"/>	6308	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DDJS ORNE
<input type="checkbox"/>	1382	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DRDJS CAEN
<input type="checkbox"/>	1449	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DRDJS CAEN

Saisir un vœu sur les postes sélectionnés

Les postes répondant aux critères choisis sont sélectionnés et s'affichent.

Les candidatures par l'intranet et la saisie des vœux

A partir de la page résultat de la recherche, l'agent sélectionne le ou le(s) poste(s) qui l'intéresse et clique sur saisir un vœu sur les postes sélectionnés.

Les agents peuvent saisir de 1 à 6 vœux.

Connexion au serveur - Microsoft Internet Explorer
Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?
← Précédente → Recherche Favoris Média
Adresse http://128.0.254.220:8080/

SIRHANO
Accueil Atelier Formation

Atelier Agents

- ▶ Mot de passe
- ▶ Données Individuelles
- ▶ Absences
- ▶ Gestion des intentions
- ▼ Gestion des vœux
- Recherche de postes
- Vœux sur un poste
- ▶ Suivi des demandes
- ▶ Demandes déléguées

Résultat de la recherche ?

Vos critères :

Type mouvement	Fonction	Région du poste	Nature du poste
Inspecteurs		BASSE NORMANDIE	
Spécialité	Services	Discipline	

Lancer la recherche

Liste des postes correspondant aux critères sélectionnés:

Sélection	Code poste	Intitulé poste	Vacant	Fonction	Région	Service
<input type="checkbox"/>	2531	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DRDJS CAEN
<input checked="" type="checkbox"/>	5204	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DDJS MANCHE
<input type="checkbox"/>	5355	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DDJS MANCHE
<input type="checkbox"/>	6304	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DDJS ORNE
<input type="checkbox"/>	7382	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DRDJS CAEN
<input type="checkbox"/>	1449	INSPECTEUR		INSPECTEUR	BASSE NORMANDIE	DRDJS CAEN

Baisir un vœu sur les postes sélectionnés

ATTENTION :

Dans le cas de vœux sur plusieurs postes, l'ordre des vœux qui s'affiche correspond à la numérotation des postes et non à l'ordre de priorité des agents.

Pour retrouver l'ordre de priorité une saisie manuelle des postes est nécessaire.

RECOMMANDATION :

Il est conseillé de consulter les postes sans cliquer sur les coches, de noter les numéros de poste qui intéressent l'agent et de saisir les vœux dans l'ordre de priorité souhaité en sélectionnant vœux sur un poste.

La fenêtre vœux sur poste s'affiche.

Atelier Agents

- ▶ Mot de passe
- ▶ Données individuelles
- ▶ Absences
- ▶ Gestion des intentions
- ▼ Gestion des vœux
- Recherche de postes
- Voeux sur un poste
- ▶ Suivi des demandes
- ▶ Demandes déléguées

Voeux sur un poste

Identification de l'agent

Nom de l'agent : _____ Matricule de l'agent : _____ Nom du responsable : _____

Voeux de mutation

Année : 2006 Mouvement : _____

Rapprochement de conjoint

	Code poste	Libellé	Service
1:			
2:			
3:			
4:			
5:			
6:			

Motivation :

Nombre maximum de caractères: 2000.

Date : 15/02/2006

Le formulaire permet de renseigner, le cas échéant, que la mutation est souhaitée pour rapprochement de conjoint. La motivation est une zone libre.

Toute modification des vœux dans le délai d'ouverture du libre service SIRHANO annule les vœux antérieurs.

Envoi de la candidature

Lorsque l'agent clique sur le bouton **soumettre**, la demande est transmise au responsable hiérarchique et le message de transmission s'affiche.

Atelier Agents

- ▶ Mot de passe
- ▶ Données individuelles
- ▶ Absences
- ▶ Gestion des intentions
- ▼ Gestion des vœux
- Recherche de postes
- Voeux sur un poste
- ▶ Suivi des demandes
- ▶ Demandes déléguées

Votre demande a été transmise à votre responsable hiérarchique !

Suivi des candidatures


Les agents ont la possibilité de voir la suite réservée à leur demande de vœux dans le domaine suivi des demandes en sélectionnant mes demandes et en choisissant demandes de mouvements

Traitement des demandes par le responsable hiérarchique

Après s'être identifié, le responsable hiérarchique choisit l'atelier responsables et ouvre le domaine suivi des demandes.

Le choix **demandes à valider** lui permet de consulter les demandes de mouvements émises par les agents dont il est responsable

Lorsque le responsable clique sur la zone résumé du mouvement d'une demande de vœu, il obtient un formulaire reprenant les données saisies par l'agent, non modifiables.



[Accueil](#) [Atelier Agents](#) [Atelier Formation](#)

Atelier Responsables

- ▶ Délégations
- ▶ Données individuelles
- ▶ Absences
- ▼ Suivi des demandes
 - Demandes à valider
 - Demandes traitées

Motivation : Merçi de ne pas faire de copier / coller.

Nombre maximum de caractères: 2000.

Date : 15/02/2006

Validation

Avis :

Date : 15/02/2006

Validé par :

Commentaires :

Nombre maximum de caractères: 500.

Dans la zone **validation**, il doit donner son avis : « favorable, défavorable, sous réserve, favorable avec remplacement simultané, favorable avec remplacement ultérieur, favorable sans remplacement ».

Il peut renseigner librement la zone commentaires.

Lorsque le responsable clique sur soumettre, les données sont alors mises à jour dans SIRHANO et l'agent peut constater que son vœu est validé.

RAPPEL en ce qui concerne les directeurs régionaux, les directeurs départementaux et les directeurs d'établissements

ces agents doivent saisir leur demande sur le libre service SIRHANO et transmettre la fiche de candidature « papier » au préfet concerné ou à l'administration centrale pour avis.

Aucune validation n'est à effectuer sur le libre service.

<p>Direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale Sous-direction des ressources humaines Bureau des ressources humaines des services déconcentrés et des établissements</p> <p>- DRHACG A5 -</p>	<p>MOUVEMENT 2006 Annexe 2</p>
--	--

Modalités de dépôt des candidatures

A – Saisie des vœux sur l'application Sirhano

Les agents devront saisir leurs vœux sur le libre service de l'application SIRHANO à l'adresse suivante : <http://128.0.254.220:8080>

Date d'ouverture du libre service de l'application Sirhano : le **lundi 27 février 2006**

Date de fermeture du libre service de l'application Sirhano : le **lundi 20 mars 2006**

Les vœux sont au nombre de 6 maximum (codification obligatoire en 4 caractères)

Cette saisie doit s'accompagner de l'envoi de la fiche de candidature (annexe 4) par courrier avant le lundi 20 mars 2006. En l'absence de la fiche de candidature dûment complétée, la seule saisie sur le libre service SIRHANO ne sera pas prise en compte (cf. paragraphe B ci-après).

B – Fiche de candidature – annexe 4 (dossier papier)

L'agent transmet à son chef de service (directeur régional, directeur départemental, directeur d'établissement) la fiche de candidature le plus rapidement possible.

Pour les directeurs régionaux, la fiche sera transmise au préfet de région et pour les directeurs départementaux, au préfet de département.

Les directeurs d'établissement transmettront directement leur fiche à l'administration centrale (bureau DRHACG A5).

C – Transmission des dossiers à l'administration centrale

Dans le libre service SIRHANO, le chef de service de l'agent *:

- valide le formulaire reprenant les données saisies par l'agent et donne son avis
- peut renseigner librement la zone complémentaire
- clique sur la zone soumettre pour envoyer les données.

* les directeurs régionaux, les directeurs départementaux et les directeurs d'établissement ne sont pas concernés par cette procédure de validation, l'avis des préfets ou celui de l'administration centrale sera porté sur l'annexe 4 (fiche de candidature).

Sur la fiche de candidature (annexe 4), le chef de service de l'agent :

- vérifie l'exactitude des renseignements portés sur la fiche de candidature. Les éventuelles corrections apportées par les services concerneront uniquement les informations d'ordre administratif
- revêt la fiche de son avis motivé.

Il transmet les dossiers au fur et à mesure de leur dépôt et de leur vérification avant le **lundi 20 mars 2006** au :

Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
Direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale
Sous-direction des ressources humaines
Bureau des ressources humaines des services déconcentrés et des établissements
DRHACG A5
95, avenue de France - 75650 Paris cedex 13

Vous voudrez bien respecter scrupuleusement le délai fixé. Aucun document transmis au-delà de la date du 20 mars 2006 ne sera pris en considération.

Vos correspondants :
Bureau DRHACG A5

Geneviève BIER : 01 40 45 96 23
Nadine SEPREZ : 01 40 45 97 18

Les difficultés rencontrées avec SIRHANO devront être signalées dans la boîte institutionnelle relative à l'application : sirhano@jeunesse-sports.gouv.fr

POSTES VACANTS OU SUSCEPTIBLES DE L'ETRE

répertoriés à la date de publication de l'instruction

Indépendamment de cette liste, il convient de considérer que tout emploi de direction ou poste d'inspecteur est réputé susceptible d'être vacant.

A – Emplois de directeur régional

Vacant

Franche-Comté (à compter du 4 septembre 2006)

Détachements arrivant à expiration en 2006

(Les personnels dont le détachement arrive à expiration en 2006 saisiront leur(s) vœu(x) sur le libre service SIRHANO et rempliront également la fiche de candidature (annexe 4) même en cas de simple demande de renouvellement de détachement)

9 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

Poitou-Charentes

8 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

Bretagne

B – Emplois de directeur régional adjoint

Vacant

Centre (depuis le 14 janvier 2006)

Détachements arrivant à expiration en 2006

(Les personnels dont le détachement arrive à expiration en 2006 saisiront leur(s) vœu(x) sur le libre service SIRHANO et rempliront également la fiche de candidature (annexe 4) même en cas de simple demande de renouvellement de détachement)

10 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

Ile de France

Provence-Alpes-Côte d'Azur

8 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

Languedoc-Roussillon

5 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

Bourgogne

Champagne-Ardenne

Pays de la Loire

C – Emplois de directeur départemental

Détachements arrivant à expiration en 2006

(Les personnels dont le détachement arrive à expiration en 2006 saisiront leur(s) vœu(x) sur le libre service SIRHANO et rempliront également la fiche de candidature (annexe 4) même en cas de simple demande de renouvellement de détachement)

9 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

Corrèze
Gard
Vendée

8 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

Landes
Seine et Marne
Tarn et Garonne

5 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

Alpes de Haute-Provence
Hautes Alpes
Dordogne
Eure et Loir
Finistère
Gers
Manche
Morbihan
Moselle
Oise
Pas de Calais
Pyrénées Atlantiques
Pyrénées Orientales
Haut-Rhin
Haute-Saône
Val de Marne

Outre mer

Vacant (fin de 2^{ème} séjour)

Nouvelle-Calédonie

8 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

Guadeloupe
Martinique

fin du 1^{er} séjour

Mayotte

D – Emplois de directeur d'établissement

Vacants

CREPS Talence (à compter du 1er septembre 2006)

CREPS Wattignies (à compter du 4 octobre 2006)

Détachements arrivant à expiration en 2006

(Les personnels dont le détachement arrive à expiration en 2006 saisiront leur(s) vœu(x) sur le libre service SIRHANO et rempliront également la fiche de candidature (annexe 4) même en cas de simple demande de renouvellement de détachement)

10 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

CREPS Dijon

CREPS Houlgate

9 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

CREPS de Voiron

6 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

CREPS Dinard

CREPS Franche-Comté

CREPS Mâcon

5 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

ENSA

CREPS Centre

CREPS Ile de France

CREPS Limousin

CREPS Montpellier

CREPS Nancy

CREPS Strasbourg

Outre mer

5 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

CREPS Pointe à Pitre

E – Emplois de directeur adjoint d'établissement

Vacant

CREPS Ajaccio (à compter du 4 septembre 2006)

Détachements arrivant à expiration en 2006

(Les personnels dont le détachement arrive à expiration en 2006 saisiront leur(s) vœu(x) sur le libre service SIRHANO et rempliront également la fiche de candidature (annexe 4) même en cas de simple demande de renouvellement de détachement)

10 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

ENSA

9 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

CREPS Voiron (site de Vallon Pont d'Arc)

CREPS Wattignies

8 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

CREPS Dijon
CREPS Dinard
CREPS Poitiers

7 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur (site d'Antibes)

6 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

ENSA
CREPS Franche-Comté
CREPS Mâcon
CREPS Nancy
CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur (site d'Antibes)

5 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

CREPS Houlgate
CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur (site de Boulouris)
CREPS Talence

4 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

CREPS Centre
CREPS Ile de France
CREPS Poitiers
CREPS Wattignies

3 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

CREPS Strasbourg
CREPS Vichy

2 ans d'ancienneté et plus dans le poste en 2006

Ecole nationale de voile
CREPS Ile de France
CREPS Pays de la Loire
CREPS Reims
CREPS Voiron

E – Postes d'inspecteur

Vacants

DRD Besançon
DD Aube (à compter du 31 octobre 2006)
DD Loir et Cher
DD Maine et Loire
DD Haute-Saône
DD Yvelines (à compter du 2 septembre 2006)
DD Essonne

Direction des ressources humaines, de l'administration et de la coordination générale Sous-direction des ressources humaines Bureau des ressources humaines des services déconcentrés et des établissements - DRHACG A5 -	MOUVEMENT 2006 Annexe 4
--	------------------------------------

Fiche de candidature (direction – inspection)

NOM ET PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

Situation de famille :

Nombre d'enfants :

CORPS : DATE DE NOMINATION DANS LE CORPS :

GRADE : DATE DE NOMINATION DANS LE GRADE :

- date d'entrée dans la fonction publique :

- date de nomination en catégorie A :

- date de nomination dans le corps des inspecteurs JS :

FONCTIONS ACTUELLES :

AFFECTATION :

DATE D'AFFECTATION DANS LE POSTE ACTUEL :

POSITION ADMINISTRATIVE (activité, détachement, mise à disposition) :

AFFECTATION PRECEDENTE :

POSTES ou EMPLOIS SOLLICITES :

1)

2)

3)

4)

5)

6)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Ancienneté dans l'emploi de directeur régional :

Ancienneté dans l'emploi de directeur départemental :

Avez-vous exercé des fonctions de directeur-adjoint ou de chef de département des établissements mentionnés dans le décret du 6 avril 1987 ? (1)

OUI

NON

Si oui indiquez les dates :

Avez-vous exercé des fonctions de directeur technique national ? (1)

OUI

NON

Si oui indiquez les dates :

Avez-vous exercé d'autres fonctions de direction ou d'encadrement ? (1) (2)

OUI

NON

Si oui indiquez lesquelles et les dates :

MOTIVATION DE LA DEMANDE DE DETACHEMENT OU DE MUTATION : (3)

Fait à le
Signature

AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE - QUALITE :

Fait à le

Signature

- (1) cochez la case correspondante
- (2) joindre éventuellement un curriculum vitae
- (3) joindre éventuellement une lettre d'explication

NOTE TECHNIQUE RELATIVE

AUX CONDITIONS DE NOMINATION DANS LES EMPLOIS DE DIRECTION

Peuvent être nommés dans les emplois suivants :

a) Emploi de directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs (décret n° 76-1133 du 9 décembre 1976, décret n° 94-264 du 1er avril 1994 modifiant le décret n° 76-1133 du 9 décembre 1976 et arrêté du 18 mai 1978)

- les inspecteurs principaux de la jeunesse, des sports et des loisirs justifiant de quinze ans de service public, dont au moins deux ans effectués en qualité de directeur régional adjoint, de directeur départemental ou d'inspecteur principal de la jeunesse, des sports et des loisirs et ayant effectué trois ans de services effectifs dans les services déconcentrés du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;

- les administrateurs civils justifiant en cette qualité de six ans d'ancienneté dont deux de services effectifs dans les services du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;

- les fonctionnaires de catégorie A justifiant d'au moins huit ans de services effectifs en cette qualité dont quatre accomplis au ministère chargé de la jeunesse et des sports ayant atteint l'indice brut 735 et appartenant à un grade ou occupant un emploi dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 950

b) Emploi de directeur régional adjoint et de directeur départemental de la jeunesse, des sports et des loisirs (décret n° 76-1133 du 9 décembre 1976 modifié par le décret n° 94-264 du 1er avril 1994 et l'arrêté du 16 octobre 1995 modifiant l'arrêté du 9 décembre 1976 modifié fixant l'échelonnement indiciaire des emplois de directeur départemental, de directeur régional adjoint et de directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs)

- les inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs âgés de 32 ans au moins et justifiant en cette qualité de cinq années de services dont deux de services effectifs dans les services déconcentrés du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;

- les administrateurs civils justifiant en cette qualité de six ans d'ancienneté dont deux de services effectifs dans les services du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;

- les fonctionnaires de catégorie A justifiant d'au moins six années de services effectifs en cette qualité dont deux accomplies au ministère chargé de la jeunesse et des sports ayant atteint l'indice brut 685 et appartenant à un grade ou occupant un emploi dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 901.

Les conditions d'âge (32 ans au moins) et d'ancienneté doivent être réunies à la date de prise de fonction.

REMARQUE : Les conditions requises pour accéder aux emplois de direction (DR, DRA et DD) sont à combiner avec celles du décret n° 2001-529 du 18 juin 2001 relatif aux conditions d'accès aux emplois de direction des services déconcentrés de l'Etat (fonctionnaires appartenant à un des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de l'école polytechnique, fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière et appartenant à un autre corps ou à un cadre d'emplois classé en catégorie A ou assimilée dont l'indice terminal est supérieur à l'indice brut 1015 et les magistrats de l'ordre judiciaire)

c) Emploi de direction de certains établissements relevant du ministère chargé de la jeunesse et des sports (décret n° 87-240 du 6 avril 1987 modifié par le décret n° 2005-1147 du 9 septembre 2005 et décret n° 87-551 du 17 juillet 1987 modifié par le décret n° 98-643 du 21 juillet 1998) :

- les inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports,
- les inspecteurs de la jeunesse et des sports de 2^{ème} et de 1^{ère} classe justifiant de cinq ans d'ancienneté en cette qualité,
- les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs justifiant de cinq ans d'ancienneté en cette qualité,
- les fonctionnaires de catégorie A ayant occupé pendant trois ans au moins l'emploi de directeur adjoint des établissements mentionnés à l'article 1^{er} ci-dessus,
- les fonctionnaires de catégorie A ayant exercé pendant huit ans au moins les fonctions de directeur technique national ou les fonctionnaires de catégorie A justifiant de dix ans de services publics dont au moins cinq dans cette catégorie.

d) Emplois de directeur adjoint de certains établissements relevant du ministère chargé de la jeunesse et des sports (décret n° 87-240 du 6 avril 1987 modifié par le décret n° 2005-1147 du 9 septembre 2005 et décret n° 87-551 du 17 juillet 1987 modifié par le décret n° 98-643 du 21 juillet 1998) :

- les inspecteurs principaux de la jeunesse et des sports,
- les inspecteurs de la jeunesse et des sports de 2^{ème} et de 1^{ère} classe justifiant de trois ans d'ancienneté en cette qualité,
- les conseillers techniques et pédagogiques supérieurs justifiant de trois ans d'ancienneté en cette qualité,
- les fonctionnaires de catégorie A ayant exercé pendant cinq ans les fonctions de directeur technique national et d'entraîneur national,
- les professeurs de sport et les conseillers d'éducation populaire et de jeunesse justifiant de cinq ans d'ancienneté en cette qualité,
- les fonctionnaires de catégorie A justifiant de huit ans de services publics dont au moins trois dans cette catégorie.

Les conditions d'âge (30 ans au moins) et d'ancienneté doivent être réunies au 1^{er} janvier 2006.

N. B. : En ce qui concerne les personnels de catégorie A extérieurs au ministère de la jeunesse, des sports, et de la vie associative, les demandes de détachement devront en outre être accompagnées d'un curriculum-vitae détaillé.